

Date limite pour rendre les conventions : Vendredi 11 janvier 2019 pour toutes les classes !



Calendrier des stages Année Scolaire 2018-2019

Classes concernées	Périodes de stages
3 ^{ème} 6 3 ^{ème} 7 3 ^{ème} 8	Du lundi 14 janvier au vendredi 18 janvier 2019
3 ^{ème} 3 3 ^{ème} 4 3 ^{ème} 5	Du lundi 21 janvier au vendredi 25 janvier 2019

Je recherche rapidement un stage, ne pas attendre le dernier moment !

Je remplis ma convention, je fais signer mon maître de stage et mes parents et je la rends à mon professeur principal à la date donnée **(1 seul exemplaire)**, le vendredi 11 janvier 2019 ou avant si possible.

Je remplis par internet le formulaire de stage (adresse ci-dessous, disponible fin septembre)

www.clg-mistral-sme.fr/ORIENTATION

A ce propos: vous allez devoir vous inscrire sur cette page qui va servir tout au long de l'année au travail sur l'orientation (en entrant un login et un mot de passe)

OBLIGATOIREMENT !!!!!

Je récupère 2 conventions photocopiées signées par le principal (une pour moi et une pour l'entreprise), une convention reste au collège.

Mon stage terminé je fais remplir l'attestation de stage par mon maître de stage (attestation que je mets dans mon rapport).

Grille d'évaluation du stage en entreprise (document 1)				
A compléter par le maître du stage (après discussion avec les élèves)				
Application de stage établie par M. de l'entreprise				
Elève				
	Date de stage			
	Date	Date	Stage	Note
Appréhension				
Formation				
Motivation				
Satisfaction				
Qualité du travail				
Qualité de l'encadrement				
Qualité de l'ambiance				
Qualité de l'hygiène				

Observations du maître sur le déroulement du stage, du travail par le maître et sur son accompagnement.

Je commence très rapidement mon rapport (qui sera NOTE et comptera pour mon orientation COEFFICIENT 2 en français au deuxième trimestre), en utilisant la grille fournie par le collège. Je peux être évalué oralement sur mon stage en juin 2019 (dans le cadre de l'oral du brevet).

Saint Maurice l'Exil, le vendredi 21 septembre 2018



Lettre d'information aux parents d'élèves de 3^{ème} Stage en entreprise

Vous avez des questions ? n'hésitez pas à me joindre par mel : pascal.bonte@ac-grenoble.fr

Madame, Monsieur,

Dans le cadre du projet d'orientation les élèves de troisième (élèves âgés de 14 ans et plus, pour les élèves de moins de 14 ans voir les modalités sur la convention) devront effectuer un stage en entreprise et découvrir le monde du travail d'une durée de 5 jours, renouvelable si besoin, dont les objectifs sont les suivants :

1. découvrir le monde du travail, l'entreprise et son fonctionnement
2. découvrir une profession et la formation
3. engager l'élève dans un choix de parcours d'étude

Dates :

Classes concernées	Périodes de stages
3 ^{ème} 6 3 ^{ème} 7 3 ^{ème} 8	Du lundi 14 janvier au vendredi 18 janvier 2019
3 ^{ème} 3 3 ^{ème} 4 3 ^{ème} 5	Du lundi 21 janvier au vendredi 25 janvier 2019

Les élèves rapporteront à leur professeur principal leur attestation de stage complétée par le maître de stage (celle-ci devra aussi être insérée dans le rapport de stage).

Un rapport de stage sera établi par l'élève et noté par les professeurs (un guide lui sera fourni par son Professeur Principal), ce rapport devra être rendu au collège (secrétariat) en **deux exemplaires** (un pour le collège et un que vous donnez au maître de stage rapidement pour le remercier) pour le **lundi 4 mars 2019 IMPERATIVEMENT** (ou alors la note sera baissée, le collège peut aider pour l'impression et la reliure).

Tous les types d'entreprise peuvent être lieu de stage ; qu'elles concernent le secteur industriel, le commerce, l'artisanat, les services, les professions libérales (sauf école, crèche, débit de boisson, et toute structure ne présentant pas un exemple suffisant au but du stage ou ne protégeant pas l'élève mineur).

Le choix du lieu de stage est important et est soumis à l'entière approbation du chef d'établissement Monsieur BONTE ou de son adjointe Mme Antoine.

(se renseigner auprès du professeur principal en cas de doute).

Les professeurs principaux distribueront aux élèves la convention de stage (en 1 ex) qui devra être signée par les parents, l'élève, l'entreprise et le principal en dernier.

NOUVEAU cette année : le collège met en place une page « ressources » pour l'orientation :

www.clg-mistral-sme.fr/ORIENTATION

Cependant vous devez vous inscrire en remplissant le formulaire (CLIQUER SUR : CREER UN NOUVEAU COMPTE et fournir un login et un mot de passe).

Le chef d'établissement P Bonte